



Changement de permis de conduire

Par **nezar**, le **31/05/2013** à **11:23**

Bonjour,rnrnJ'étais résidente en Italie, j'ai donc échangé mon permis marocain contre un permis italien il y a 2 ans maintenant.rnrnJe rejoins mon mari en France et je compte m'y installer définitivement. Ai-je le droit de conduire avec mon permis italien ? Dois-je le changer ? N'y a-t-il pas un délais d'1 an pour le faire ? J'ai vu ça sur le site service public : " Le permis européen obtenu en échange d'un permis délivré par un pays non européen, avec lequel la France ne pratique pas l'échange réciproque des permis, ne peut être utilisé que durant un temps limité en France. Son titulaire ne peut conduire avec que pendant un an à compter de l'acquisition de sa résidence normale sur le territoire. "rnrnOr, le Maroc pratique l'échange réciproque des permis avec la France il me semble.rnrnPouvez-vous m'aider SVP ? je constate que même les gens de la préfecture ne sont pas bien renseignés et choisissent la facilité en disant NON ce n'est pas possible.rnrn**Merci d'avance (formule indispensable pour obtenir des réponses).**

Par **Tisuisse**, le **31/05/2013** à **13:00**

Ce qui compte c'est le permis d'origine, donc le permis marocain. Lorsque vous avez passé votre permis au Maroc, étiez-vous résidente permanente au Maroc ou avez-vous profité de vacances marocaines pour y passer votre permis ?

Par **nezar**, le **31/05/2013** à **15:39**

Bonjour,rnje suis marocaine de nationalité.rnMerci